

METTRE EN OEUVRE DES MESURES DE GESTION DES SITES ET SOLS POLLUÉS - Présentiel

Cette formation traite des champs d'application des techniques de dépollutions et des filières d'élimination en fonction des polluants, en mesurant leurs avantages et inconvénients.

Objectifs opérationnels

- Transposer le besoin de réhabilitation d'un site au sens de la méthodologie nationale dans des documents de synthèse ou de consultation de bureaux d'études ou d'entreprises de travaux
- Sélectionner la ou les techniques de traitement adaptées à un type de polluant en se référant aux techniques disponibles sur le marché

Public Concerné

- Directeurs programmes immobiliers
- Responsables programmes immobiliers
- Responsables projets aménagement
- Aménageurs urbains
- Ingénieurs et techniciens en bureau d'études

Durée

7.00 Heures 1 Jour

Prérequis

Suivre cette formation n'exige aucun niveau de connaissances prérequis particulier.

Contenu

Les grandes familles de polluants

Caractéristiques des pollutions et leur répartition dans les différents milieux

Type de traitements : hors site, sur site et in situ

- Techniques de mise en sécurité simple
- Techniques de confinement
- Techniques de traitement pour les sols et les eaux

Priorités de la réhabilitation

- Actions immédiates obligatoires
- Actions de réhabilitation à moyen terme
- Prise en compte des résultats d'une évaluation des risques sanitaires dans le cadre d'une réhabilitation en définissant des seuils de réhabilitation réalistes

Critères pertinents pour le choix

- Contraintes de sécurité pour les travaux
- Aspects sanitaires et environnementaux
- Atteindre des objectifs de la réhabilitation et respecter les aspects juridiques et administratifs
- Aspects de sociabilité et d'acceptabilité du voisinage

Techniques de réhabilitation

- Choix en fonction des enjeux, des coûts, des aspects techniques, économiques
- Adapter les coûts et les délais pour la cohérence économique du projet

Choisir la technique de réhabilitation la mieux adaptée

Étude de cas

- Analyse commentée d'un plan de gestion et d'une analyse des risques résiduels dans le cadre d'une réhabilitation

Mettre en place un projet de réhabilitation

- Les différentes phases de travaux, les pilotes à mettre en oeuvre, le montage administratif et autorisations
- Recommandations pour bien choisir le contrat de travaux

Cette formation est également réalisée en Distanciel.

Méthodes pédagogiques

Le parcours d'apprentissage prévoit une alternance d'exposés théoriques, d'illustration au travers de cas concrets et de partages d'expériences.

■ Moyens pédagogiques

ESPACE PRIVÉ EN LIGNE

Accessible via l'application web à l'adresse app.gescof.com, cet espace personnalisé offre aux participants la possibilité de :

- Répondre au questionnaire d'analyse des besoins, afin d'adapter la formation à leur contexte et à leurs attentes.
- Réaliser l'évaluation des acquis à la fin de la formation.
- Accéder aux ressources pédagogiques mises en ligne par le formateur.
- Télécharger leur attestation de fin de formation et leur certificat de réalisation.
- Compléter le questionnaire de satisfaction, contribuant à l'amélioration continue des formations.

Les participants sont encouragés à se munir d'un ordinateur portable afin de profiter pleinement des fonctionnalités de l'Espace Privé.

MOYENS TECHNIQUES

La formation s'appuie sur des outils et supports multimédias animés par l'intervenant, visant à enrichir l'expérience pédagogique.

QUESTIONNAIRE D'ANALYSE DES BESOINS

Avant le début de la formation, chaque participant est invité à remplir un questionnaire en ligne permettant au formateur de connaître son activité professionnelle, son niveau de compétences, ses préférences pédagogiques et s'assurer que les objectifs opérationnels de la formation correspondent à ses attentes.

■ Qualification Intervenant(e)(s)

L'intervenant est un formateur qualifié et ingénieur en construction ou architecte.

■ Méthodes et modalités d'évaluation

Cette évaluation est réalisée en ligne en fin de formation sur la base d'un questionnaire individuel. Elle permet de mesurer le niveau d'atteinte des objectifs opérationnels par l'apprenant. La formation est sanctionnée par une Attestation individuelle de fin de formation mentionnant le niveau d'acquisition de l'apprenant.

■ Modalités d'Accessibilité

Afin de mettre en œuvre toutes les mesures d'accompagnement nécessaires à la formation de la personne en situation de handicap permanent ou temporaire, contacter en amont de la formation, le Conseiller Ginger Formation afin d'être mis en relation avec le Référent handicap.



Contactez-nous !

Nelly DROUILLARD
Chef Projets Formation

Tél. : 0130852490

Mail : formation@groupeginger.com